REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception en préfecture 972-259720019-20230428-22-10-DE Date de réception préfecture : 28/04/2023

Liberta • Equital • Francesion

PREFECTURE DE MARTINIQUE

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DU COMITE

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : Vendredi 03 Mars 2023

N°23-10

OBJET : Réalisation d'Atlas de biodiversité communale du Nord de la Martinique Plan de financement -

Président de séance : Monsieur Robert DULYMBOIS Secrétaire de séance : Monsieur Emile GABRIEL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 03 Mars, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I-Administration Générale

1. Adoption du Procès-Verbal in extenso de la séance du Comité du 25 Novembre 2022

A - Finances

- 2. Adoption du Règlement Budgétaire et Financier
- 3. Débat sur les Orientations Budgétaires 2023 : Budget Principal Budget Annexe CFME
- 4. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023

B - Ressources humaines

5. Création de postes - 6. Avancement des Agents du PNRM

C - Adoption de Plans de financement

→ Direction de la Biodiversité

- 7. Travaux sur la Pointe Caracoli Atlas de la biodiversité communale Etude sur les Chauves-Souris « Chimagua »
 - →Direction des Grands Projets
- 8. Mise en œuvre de la procédure UNESCO : Aménagement d'un parcours paysager Nature/Culture au Domaine d'Emeraude au Morne Rouge
- 9. Convention tripartite Amis du Parc/PNRM/CTM dans le cadre de la biennale internationale d'art contemporain 2023
- 10. Convention PNRM/Direction des Affaires Culturelles -
- 11. Réhabilitation de la Purgerie de DUBUC -
- 12. Mise en œuvre de la procédure OGS des Salines
 - → Direction du Développement Local
- Café d'excellence Arabica Typica Mise en œuvre d'une filière Cochon Créole –Agroforesterie

 Apiculture Désenclavement Fond Bourlet
- 14. ACI relance de la filière bois ACI valorisation du Fort Tartenson ACI mise en place d'un corridor écologique

II-Animation

- 15. Révision des tarifs 16. Convention cadre PNRM/Carbet des Sciences
- 17. Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINE – L. BEAULIEU – F. CARIUS – N. LIMIER.

Pour les Communes

→ Membres Titulaires: Mme L. BESUBE(Ajoupa Bouillon) — Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) — Mr G. MONSTIN (Carbet) — Mr A. BIRON (Case Pilote) — Mr D. DE LEPINE (Ducos) — Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) — Mr J. THABAR (Gros-Morne) — Mr S. THALMENSY(Lorrain) — Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) — Mr M. MICHALON(Marigot) — Mr E. GABRIEL(Marin) — Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) — Mme K. SALIBER(Morne Vert) — Mr C. CYRILLE (Prêcheur) — Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) — Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière-Salée) — Mr R. DULYMBOIS(Robert) — Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) — Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) — Mme J. BAZABAS(Sainte Marie) — Mr C. PALIN (Trinité) — Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets) — Mr L. OCCOLIER(Vauclin).

Accusé de réception en préfecture 972-259720019-20230428-22-10-DE Date de réception préfecture : 28/04/2023

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→CTM: Mme C. EMMANUEL à Mme N. LIMIER - Mr Jean-Claude ECANVIL à Mr Mr Félix ISMAIN à Mr R. DULYMBOIS



PREFECTURE DE MARTINIQUE

→ Communes : Mr J. MONFORT(Diamant) à Mr J-C. VARACAVOUDIN(Macouba) - Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds Saint Denis) à Mr J-L. GUIZONNE(Grand Rivière) — Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) à Mr E. GABRIEL (Marin) -

Membres titulaires absents

→CTM: Mesdames K. BERNABE – S. NORCA - Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – E. DUFEAL – O. MARIE-REINE – J. ROSE.

→Communes: Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) - Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) - Mr J. DOMERGUE(François) - Mr D. DOULIN (Lamentin) - Mr M. GOLBASAMY (Saint Pierre) - Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) - Mr E. JULTAT (Schoelcher) -

→Communautés d'agglomération : Mr L. CLEMENTE(CACEM) – Mr B. BIROTA (CAP NORD) – Mr J-F. BEAUNOL(CAESM)

Absents excusés: Mme M-A RAVIN et Mr D. DINAL(CTM) -

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,

Accusé de réception en préfecture 972-259720019-20230428-22-10-DE Date de réception préfecture : 28/04/2023

Vu le code général de la Fonction publique,

PREFECTURE DE MARTINIQUE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du Sivij หางหางเ,

Vu le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,

Considérant qu'à la suite d'un appel à projet lancé par l'Office français de la biodiversité (OFB), que le PNRM a été lauréat pour un projet intitulé « Réalisation d'Atlas de biodiversité communale du Nord de la Martinique ».

Considérant que les actions prévues ont débuté en novembre 2022 avec l'embauche du chargé de mission responsable du projet. Le premier COPIL de lancement a également eu lieu le mardi 07 février 2023. Les acteurs et partenaires ont bien été représenté et ont souligné leur volonté d'implication.

Considérant que le projet est décrit comme ci-après : En partenariat avec la communauté d'agglomération CAP NORD, l'ONF, l'IRD et les municipalités, le projet du PNRM vise à l'élaboration d'Atlas de la Biodiversité Communale sur 10 communes du Nord de la Martinique, qui s'inscrivent dans le périmètre du Bien que la Martinique souhaite inscrire au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Les communes cibles sont : Saint pierre, Prêcheur, Grande rivière, Macouba, Basse pointe, Lorrain, Ajoupa Bouillon, Morne Rouge, Morne vert, Fond Saint Denis. L'objectif est de mener le projet sur une période de trois ans (2022-2025) suivant 3 axes : l'amélioration des connaissances, la sensibilisation de l'ensemble des acteurs locaux à la biodiversité, et l'intégration des enjeux dans les actions et stratégies du territoire. Le projet prévoit la mobilisation d'un chef de projet pour 30 mois afin d'animer la gouvernance, les ateliers participatifs et rédiger les ABC et leurs synthèses.

A la suite de la phase de traitement de données existantes sur de nombreux taxons faunistiques et floristiques, en milieu terrestre et marin, qui est en cours de consultation et se déroulera au premier semestre 2023, il s'agira de faire réaliser des inventaires par des prestataires scientifiques sur des taxons clés en suivant des protocoles standardisés.

Pour favoriser l'implication des acteurs locaux et de la population, le projet vise à organiser des ateliers et les inciter à transmettre des informations et des données. L'identification des activités socio-économiques et de leurs impacts sur la biodiversité sera réalisée par l'IRD.

Enfin, plusieurs actions seront menées pour restituer les résultats : publications sur internet, exposition itinérante, spot TV et radio, plénière pour les élus et ateliers de formation pour les techniciens

Considérant que le plan de financement en dépenses et en recette s'élève à un montant de 445 454,12 €.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver le plan de financement du programme Atlas Biodiversité Communale.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, A l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

Article 1

Adopte le plan de financement en dépenses et en recette du projet « Réalisation d'Atlas de biodiversité communale du Nord de la Martinique » pour 3 ans, tel qu'indiqué dans le tableau ci-après :

Dépenses	
Nature des dépenses	Montant (€)
Charges de personnel	200 999,74
Prestations externes	240 334,38
Autres	4 120,00
Total	445 454,12
Recette	es
Nature des produits	Montant (€)
Office Français de la Biodiversité	190 000,00
CTM Programme d'actions	71 663,32
ODE	50 600,00
CAP NORD	30 000,00
IRD (temps de personnel valorisé)	46 200,00
ONF (temps de personnel valorisé)	11990.80
Etat (Volontariat Territorial en Administration)	15 000
Autofinancement PNRM	30 000,00
Total	445 454,12

Article 2

Donne mandat au Président du Syndicat Mixte du PNRM pour signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Article 3

Dit que les crédits nécessaires aux dépenses sont inscrits au Budget 2023 et les suivants.

Article 4

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme Fait à Fort-de-France, le vendredi 03 mars 2023

Le Président,

DU PARC NATUREL

REGIONAL DE LA

MARTINIQUE

TOTAL DE LA